

Malgré la libéralisation prévue par un accord international, l'AGCS L'école publique veut résister

Va-t-on vendre l'école publique? Pas tout de suite. Car le canton de Fribourg et la Suisse tiennent à un service public dans le domaine de l'éducation. Mais l'avenir reste incertain.

LE GRAND DÉBAT

Le débat organisé le 2 février conjointement par ATTAC Fribourg et par *L'Objectif*, animé par son rédacteur en chef, a fait salle comble à l'Auditoire A de l'Université de Fribourg, qui accueille 170 personnes. Rappelons que la question de la libéralisation de l'école publique se pose suite à l'accord (AGCS ou GATS, accord général sur le commerce des services) signé par les 148 pays membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), dont la Suisse, prévoyant, à terme, la libéralisation de tous les services, sauf de la justice, de l'armée et de la police.

Comme tous les cantons, celui de Fribourg n'est plus vraiment souverain dans le domaine de l'éducation. Il est soumis aux accords internationaux passés par la Suisse

Le processus de libéralisation prévoit une certaine souplesse : les pays doivent engager des négociations dans le but d'élever systématiquement le niveau de libéralisation, mais ils sont libres de choisir les secteurs à ouvrir au marché international, et de faire des réserves qui seront négociables plus tard. Et si le concept de « service public » n'existe pas dans l'accord, les pays peuvent protéger leurs ser-

ont d'autres secteurs à offrir pour tenir leur engagement d'élever continuellement le niveau de libéralisation.

Question fondamentale : un jour ou l'autre la Suisse, engagée dans le processus qui l'oblige à négocier tous les cinq ans l'ouverture au marché de certains secteurs de son choix – banques, communication, transports, etc. – ne sera-t-elle pas contrainte, dans quelques années, de libéraliser aussi les écoles publiques? « D'ici là, nous aurons cassé l'AGCS! » sourit Susan George, vice-présidente d'ATTAC. L'ambassadeur Wasescha pense que l'école restera publique : « Une disposition de la Convention de Vienne sur le droit des

traités dit qu'il ne faut quand même pas arriver à une situation absurde. Il n'y a pas d'automatisme : l'AGCS laisse le choix à une très grande interprétation. Ce n'est pas moi qui fais le mandat de négociations, c'est le Conseil fédéral, après consultation de tous les offices concernés, et je peux vous assurer que chaque office veut veiller à ce que sa trace figure dans le mandat. Des fois j'ai l'impression de me

déplacer en limousine ». Susan George se montre plus nuancée : « Vous pouvez espérer que certains services ne soient jamais commercialisés, mais vous ne pouvez pas l'affirmer, parce que tous sont sur des listes de l'AGCS, et parce que les définitions de l'AGCS ne sont pas propices à limiter cette libéralisation ».

Les services peuvent également être libéralisés par le biais d'un article de l'accord qui s'en prend aux subventions qui ont des effets de distorsion. « Toutes les subventions sont concernées car il est évident que les subventions sont là pour fausser le marché! » s'exclame Susan George. « Il y a donc un effet de distorsion, que l'OMC veut corriger. Comment? Probablement en disant que les subventions doivent être également accordées à tous les fournisseurs étrangers qui proposent le même type de services. C'est là où je crains le pire, même si le pays n'a mis sur sa liste d'engagements que le secteur privé. Car si le subventionnement doit se faire automatiquement à tout le monde, les gouvernements cantonaux seront tentés de ne plus en fournir tout. »

Une éducation libéralisée?

Que serait un système d'enseignement libéralisé? Isabelle Chassot : « C'est une éducation qui ne serait plus de souveraineté publique, plus basée sur des lois avec des missions publiques comprenant un certain nombre d'éléments. Les acteurs privés pourraient occuper l'ensemble du secteur et nous nous contenterions de regarder et de dire que les gens paient pour ces services-là. Ou bien nous verserions des formes de subventions aux intervenants du secteur de l'éducation, par exemple sous la forme de bons éducatifs que connaissent plusieurs Etats ».

L'ambassadeur Wasescha ne pense-t-il pas qu'il serait positif de libéraliser le secteur de l'éducation? « Je ne suis pas un spécialiste de l'enseignement, et mes enfants ont quitté l'école depuis trop longtemps », dit-il. Quant à Mme Chassot, elle y est opposée : « Nous devons pouvoir, comme Etat, avoir une action forte dans ce domaine, et réserver nos moyens ».

Le 9 juillet 2002, la Conférence suisse des directeurs cantonaux d'instruction publique exprimait au Conseil fédéral, son « profond désagrément » et sa « grave inquiétude » à propos des négociations de l'AGCS dans le domaine des services éducatifs, soulignant notamment le fait que les règles de l'AGCS ne font pas la distinction entre enseignement privé et enseignement public, ajoutant par ailleurs que la Suisse « pourrait se trouver exposée aux critiques de ceux qui soutiennent que l'AGCS obligerait les Etats membres de l'OMC à accorder des subventions à tous les fournisseurs de service dans le domaine de l'éducation notamment ».

Cette grave inquiétude datait de 2002, et depuis lors nous avons fait un large bout de chemin, dit Isabelle Chassot : « Nous avons décidé d'être pro-actifs dans la définition du service public de l'enseignement ». Ce n'est pas simple. Parler de service public d'enseignement n'est pas encore faire une distinction entre école publique et école privée, parce que certaines écoles privées ou fondations assument un service public d'enseignement, par exemple dans l'enseignement spécialisé :

« Nous avons estimé qu'il fallait trois critères cumulatifs pour définir un service public d'éducation. D'abord un titre, diplôme ou curriculum défini par l'Etat dans le cadre de sa politique éducative. Deuxièmement, le service offert doit correspondre à l'exécution d'un mandat public défini par une base légale, et enfin le service doit correspondre à un besoin, à une volonté politique de l'Etat en fonction des objectifs qu'il s'est fixés en matière d'éducation. Pour la Suisse romande, nous avons tenté de définir la finalité et les objectifs de l'école publique, pour permettre d'en faire un secteur qui ne sera pas mis à l'encaie »

La nécessité de libéraliser

En Suisse, le secteur des services représente un peu moins de 80 % des emplois. La Suisse prend du retard, rappelle l'ambassadeur Wasescha : « Il y a cinq ans, nous étions numéro un mondial de la compétitivité. Nous avons chuté au 14^e rang. Les produits et les services suisses sont moins compétitifs. En matière de croissance aussi, nous sommes, depuis 1990, parmi les trois cancras de la classe de l'OCDE, avec le Japon et la Turquie. Ou la Suisse prend des mesures, ou la production se déplace ailleurs. La libéralisation n'est pas une panacée, c'est un moyen de gérer plus efficacement certains secteurs économiques. Il est prouvé sur le plan international que les pays qui ont pratiqué une certaine ouverture sont devenus plus riches que les autres ».

Susan George réplique : « La compétitivité à laquelle vous faites allusion, c'est la mesure mise sur pied par Davos, qui estime qu'un pays est plus compétitif quand il est plus libéralisé. Alors je me demande pourquoi la France, qui figure toujours au 40^e rang du classement de Davos, a été, l'an dernier, selon le rapport mondial sur les investissements, la deuxième cible pour les investissements dans le monde. Apparemment, certains investisseurs apprécient les services publics de la France, la qualité de l'enseignement même si cette éducation est attaquée de toutes parts, tout comme la santé ».

« Au sujet des pays qui deviennent riches en s'ouvrant, je suis désolée, je n'ai absolument pas cette lecture de l'histoire. Tous les pays qui sont aujourd'hui riches, les Etats-Unis, le Japon, tous les pays européens, jusqu'à la Corée et à Singapour pour les plus récents, sont devenus riches d'abord en se protégeant. Dans le cas des Etats-Unis, les tarifs pouvaient aller de 40 à 100 % jusqu'au moment où toutes les industries étaient en mesure d'être compétitives. C'est un constat universel. Et si peu de pays deviennent riches maintenant, c'est parce qu'ils sont obligés d'ouvrir leurs frontières dans tous les domaines. Quant à la Corée, à Singapour et ce qu'on appelle les Dragons, il y a aussi eu des subventions de l'Etat, ciblées vers certains domaines ». Mme George ne veut pas défendre le protectionnisme, mais dit qu'il faut donner plus de libertés aux pays et ne pas les lancer dans la concurrence quand ils ne sont pas en mesure de le faire.



Luzius Wasescha, ambassadeur, chef négociateur pour la Suisse auprès de l'OMC

vices publics en les tenant hors négociation pendant un certain temps, dans la mesure où ils

rendre à Genève avec un Solex équipé de freins de Jumbo, alors que mes partenaires se

Comment les Américains voudraient nous faire manger du bœuf aux hormones

C'est lors de litiges que le pire est à craindre, explique Susan George, parce que c'est à travers la jurisprudence que les pays sont forcés de faire des choses qu'ils ne souhaitent pas. Sur les onze litiges qui ont eu lieu dans le domaine industriel, dix ont estimé que le pays avait des normes trop strictes. « Une seule chose a été admise, c'est que la France pouvait refuser l'importation de produits d'isolation en amiante. Mais dans un premier temps, le « tribunal » de l'OMC avait estimé que, même si elle génère des cancers, l'amiante était un produit d'isolation comme un autre ».

L'OMC ne permet pas de juger un produit sur son histoire ou sur ses processus de production, mais uniquement sur le produit final. Pour l'OMC, la vache élevée aux hormones est pareille à celle qui a grandi au soleil dans une prairie. La France, qui a refusé d'importer du bœuf

aux hormones des Etats-Unis et du Canada, a perdu en appel parce qu'elle n'a pas prouvé scientifiquement quelque menace que ce soit pour la santé publique. Comme les pays de l'Union européenne ont continué de refuser d'importer du bœuf aux hormones, la sanction consiste à payer chaque année 116 millions de dollars aux Etats-Unis, qui peuvent prélever ce montant sur des produits d'exportation français de leur choix. Ils ont choisi, entre autres, le roquefort. C'est pour cela que José Bové a démonté un macdo, parce qu'avec ses camarades ils ont perdu le tiers de leur marché et ne vendent plus aux Etats-Unis. « Qu'est-ce que c'est que ce système de justice qui nuit à des gens qui n'y sont pour rien? s'interroge Mme George, qui conclut : Nous sommes pour une organisation du commerce, mais certainement pas celle-là », soulignant de longs applaudissements de la salle.

